

---

Session de 2007

Genève, 19-22 juin 2007

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Application et mise en œuvre du droit international  
humanitaire en vigueur dans le cas de munitions  
particulières susceptibles de devenir des restes  
explosifs de guerre, l'accent étant mis en particulier  
sur les munitions en grappe, notamment sur les  
facteurs qui influent sur leur fiabilité et sur leurs  
caractéristiques techniques et de conception,  
en vue de réduire autant que faire se peut  
l'impact humanitaire qu'entraîne l'emploi  
de ces munitions**

**PROJET  
DE MANDAT DE NÉGOCIATION RELATIF AUX MUNITIONS EN GRAPPE**

Document présenté par l'Allemagne au nom de l'Union européenne

Aux fins de la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant qui interdirait l'emploi, la production, le transfert et le stockage de munitions en grappe infligeant aux civils des maux inacceptables et qui contiendrait des dispositions relatives à la coopération et l'assistance, l'Union européenne propose au Groupe d'experts gouvernementaux de recommander aux Hautes Parties contractantes, pour adoption lors de leur réunion de novembre 2007, un mandat de négociation relatif aux munitions en grappe qui se lirait comme suit:

- «i) La Réunion de 2007 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination décide d'établir un groupe d'experts gouvernementaux chargé de négocier, d'ici à la fin de 2008 en tenant au moins trois réunions, un instrument juridiquement contraignant répondant aux préoccupations humanitaires suscitées par les munitions en grappe sous tous leurs aspects;
- ii) Des réunions d'experts militaires et de juristes pourront être organisées pour donner des conseils à l'appui des activités décrites ci-dessus et dans leur contexte;
- iii) Le Groupe d'experts gouvernementaux fera rapport aux Hautes Parties contractantes à la Convention lors de leur prochaine réunion en novembre 2008, sur les travaux qu'il aura effectués.»

-----